

INFORMATION

Les informations paraissant sous cette rubrique sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

The information presented under this heading is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

**Association
du personnel
CERN**

**Staff
association
CERN**

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Adresse AP sur le WEB

<http://www-staff-assoc.cern.ch/>

L'un des partenaires syndicaux du Collectif des Organisations représentant les personnels travaillant sur le domaine du CERN vient de publier un communiqué de presse que nous reproduisons ci-dessous. La situation dans laquelle se trouvent les employés de cette entreprise montre très clairement la nécessité d'établir une Convention de site le plus rapidement possible afin d'éviter les risques de bouleversements sociaux et de précarisation résultant de la rupture systématique des contrats de travail en cas de changement d'entreprise.

Communiqué de presse

Bourg en Bresse, le 30 juin 1997

Au CERN: disparition réussie des 35 salariés de Métareg

Depuis 27 ans, les 35 salariés de Metareg travaillent sur le site du CERN. C'est d'ailleurs leur seul client dans la région. Ils assurent la maintenance des appareils de levage, des machines outils et des fonctions de pontier et de magasinier.

Les trois contrats qui assurent leur présence sur le site ont été remis en appel d'offre, et tous ont été attribués à d'autres prestataires. La suite logique est donc le licenciement avec un plan social tellement ridicule qu'il vient d'être refusé par la direction du travail du département de l'Ain.

Cette situation n'est pas sans poser de nombreuses questions.

-> Au niveau humain: 17 salariés ont plus de 15 ans d'ancienneté au CERN dont 7 ont plus de 20 ans.

Les licencier maintenant, c'est remercier de façon bien indigne tant d'années de service. C'est montrer bien peu de considération pour les individus.

->Au niveau réglementaire: le CERN prévoyait qu'il pourrait imposer une fraction de la main d'oeuvre existante que la nouvelle entreprise serait invitée à reprendre. "Pourquoi ne pas le faire alors que les Etats finançant le CERN ont accepté cette directive?"

Cette situation unique conforte la CFDT dans la nécessité de mettre en place une convention de site. Par les réponses qu'elle apportera dans ces transferts de contrat, elle imposera un minimum de respect pour ceux qui, par leur travail, ont contribué à construire le CERN. A moins que seules les démonstrations de force puissent être entendues?

Pour tout renseignement:
Bernard Peulet
Tel. 04.74.22.31.85

ELECTIONS DU COMITE EXECUTIF

Lors de sa réunion du 24 juin 1997, le Conseil du personnel a procédé à l'élection du Comité exécutif pour le mandat 1997-98.

Une seule liste se présentait, celle du Comité exécutif précédent avec pour seul changement le remplacement de Christiane Lefèvre / AS par Susan Maio / LHC, et pour programme la poursuite de celui en cours.

Ce Comité a été élu à l'unanimité des votants, moins un bulletin blanc.

Président:	Michel VITASSE
Vice Présidents:	Derek BALL
	Jean-Pol MATHEYS
Trésorier:	Raymond COLLOMB
Secrétaire:	Marcel AYMON
Information:	Etienne BROUZET
Membres:	François GHINET
	Susan MAIO
	Sylvain WEISZ
Invité permanent:	Michel BORGHINI